

**BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 5 JUILLET 2022 À 18H00,
Au siège de GRAND LAC**

Présents :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
BOURDEAU
LE BOURGET DU LAC
LE BOURGET DU LAC
BRISON-SAINT-INNOCENT
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT
CHANAZ
CHINDRIEUX
CONJUX
DRUMETTAZ-CLARAFOND
DRUMETTAZ-CLARAFOND
ENTRELACS
GRESY-SUR-AIX
MERY
LE MONTCEL
MOUXY
RUFFIEUX

SAINT OFFENGE
SAINT OURS
SAINT PIERRE DE CURTILLE
TRESSERVE
VIONS
VIVIERS-DU-LAC
VOGLANS

Renaud BERETTI
Michel FRUGIER
Thibaut GUIGUE
Jean-Marc DRIVET
Nicolas MERCAT
Edouard SIMONIAN
Jean-Claude CROZE
Bruno MORIN
Yves HUSSON
Marie-Claire BARBIER
Claude SAVIGNAC
Danièle BEAUX-SPEYSER
Nicolas JACQUIER
Jean-François BRAISSAND
Florian MAITRE
Nathalie FONTAINE
Antoine HUYNH
Laurent FILIPPI
Olivier ROGNARD

Bernard GELLOZ
Louis ALLARD
Gérard DILLENSCHNEIDER
Jean-Claude LOISEAU
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET
Robert AGUETTAZ
Yves MERCIER

Départ avant la 1^{ère} délibération

Pouvoir de Brigitte TOUGNE-
PICAZO

Départ après la 12^{ème} délibération

Départ avant la 1^{ère} délibération

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS

Marie-Pierre MONTORO-SADOUX

Autres présents non votants :

Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISIERE
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Eline QUAY-THEVENON

Directeur général des services
Directeur général adjoint des services
Responsable juridique et des assemblées
Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 28 juin 2022 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 17 projets de délibérations. Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 24 présents et 25 votants (présents et représentés).

Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 7 Année : 2022

Exécutoire le : 12 JUIL. 2022

Publiée le : 12 JUIL. 2022

Visée le : 12 JUIL. 2022

MARCHES PUBLICS

Marché n°2022-18 : Réfection de la voirie, réhabilitation du réseau d'eau potable et enfouissement des réseaux secs sur le chemin des Bugnards sur la commune de Mouxy - Lot 1 : Génie civil des réseaux humides - Attribution

Monsieur le Président rappelle, le projet d'aménagement de voirie et trottoir et de remise à niveau de l'éclairage public sur le Chemin des Bugnards sur la Commune de Mouxy. Le tracé du projet du « Barreau Est » emprunte la voirie concernée par les travaux, le renouvellement du réseau d'eau potable étant réalisé en coordination avec la pose de cet équipement.

Afin de mutualiser les interventions à effectuer sur le domaine public, de minimiser les nuisances subies par les usagers et d'optimiser et maîtriser les coûts associés à cette opération, Monsieur le Président indique qu'un groupement de commandes a été constitué entre la commune, le SDES et Grand Lac (délibération du Bureau du 3 avril 2019), la Commune de Mouxy ayant été désignée comme coordonnateur du groupement. Le marché est divisé en 3 lots :

- Lot 1 : Réseaux Humides (maitre d'ouvrage : Grand Lac) et Génie Civil des Réseaux Secs (Maitre d'ouvrage : SDES),
- Lot 2 : Aménagements de surface (maitre d'ouvrage : commune),
- Lot 3 : Câblage BT et dépose des émergents non gardés.

Monsieur le Président rappelle également que la commune assure la maîtrise d'œuvre pour ses travaux d'aménagements, lot 2. Le cabinet BARON est maitre d'œuvre sur cette opération des lots 1 et 3

Les critères de jugement des offres étaient les suivants : 50 % prix et 50% valeur technique.

La date de remise des plis a été fixé au 19 mai 2022 à 12h00 au plus tard. Au total 7 offres ont été reçues, (3 pour le lot 1 ; 1 pour le lot 2 ; 3 pour le lot 3).

La CAO de la commune (coordonnateur), réunie le 29 juin 2022, propose, au vu des critères d'attribution et du classement des offres et du rapport du Cabinet Baron pour les lots 1 et 3 a retenu :

- L'offre du groupement PETAVIT (mandataire) / SPIE BATIGNOLES BLONDET pour un montant de 271 898,00 € HT pour le lot 1 (montant estimatif : 274 927,26 € HT),
- l'offre de l'entreprise SER/TPR pour un montant de 186 777,39 € HT pour le lot 2,
- l'offre de l'entreprise PORCHERON pour un montant de 13 370,00 € HT pour le lot 3 (montant estimatif : 20 205,09).

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché. Les crédits inscrits au budget général seront imputés sur les budgets d'investissements, eaux pluviales programme 166 et au programmes 16 AP et 25-30 pour l'eau potable.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché ci-dessus énoncé avec les entreprises indiquées ainsi que toutes les pièces afférentes.

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Délégués en exercice : 32- Présents : 24- Présents et représentés : 25- Votants : 25- Pour : 25- Contre : 0- Abstentions : 0- Blancs : 0 |
|---|

Aix-les-Bains, le 5 juillet 2022

Le Président,
Renaud BERETTI



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché n. 22018 : Réfection de la voirie, réhabilitation du réseau d'eau potable et enfouissement des réseaux secs sur le chemin des Bugnards à Mouxy pour le lot 1 - Génie civil des réseaux humides

Date de transmission de l'acte : 12/07/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 12/07/2022

Numéro de l'acte : d4230 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20220705-d4230-DE

Date de décision : 05/07/2022

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Délibérations

1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)